

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Délibération n°105-2023

Sélection des candidats pour l'aménagement de la ZAC Peire Fioc

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	18	19
Date de convocation		
15 décembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Mélanie SALLE, Christian ALEX

Procurations : Christophe RENAUD à Cédric DAYDE

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 28 septembre dernier, le Conseil Municipal avait défini le projet d'aménagement de la ZAC Peire Fioc et approuvé le lancement de la consultation d'aménageurs.

Un avis de concession d'aménagement a donc été publié le 24 octobre suivant.

Conformément au règlement de consultation, une première phase porte sur la sélection de 4 candidats admis à présenter une offre dans le cadre d'une seconde phase.

La commission de sélection des aménageurs, constituée par délibération spécifique du 28 septembre dernier également, s'est réunie une première fois le 27 novembre pour l'ouverture des plis : 9 sociétés d'aménagement ont fait acte de candidature, et toutes étaient recevables.

L'analyse des candidatures a été confiée à l'assistant technique de la commune pour cette opération, le bureau d'études ABH Environnement, et la commission de sélection s'est réunie ce mercredi 20 décembre.

Au terme de cette analyse, et en application des critères de sélection fixés dans le règlement de consultation, la commission a établi le classement des candidatures et retenu les quatre premiers classés :

1	Angelotti Aménagement, de Castelnau-le-Lez (34)
2	GGL Aménagement, de Montpellier (34), associé à BK Groupe, de Nîmes (30)
3	GPM Aménagement, de Montpellier (34), associé au Groupe Terres du Sud d'Aigues-Vives (30)
-	Terres du Soleil Aménagement, de Saint Jean de Védas (34), associé à TDS Promotion de Pérols (34)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération n°072-2023 du 28 septembre 2023 définissant le projet de ZAC et autorisant le lancement d'une consultation publique d'aménageurs,

Vu sa délibération n°073-2023 du 28 septembre 2023 portant création d'une commission de sélection des aménageurs,

Vu l'avis de concession d'aménagement publié le 24 octobre 2023,

Vu l'avis de la commission de sélection des aménageurs de la ZAC Peire Fioc exprimé par procès-verbal du 19 décembre 2023,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver la liste des quatre équipes d'aménageurs candidats proposée par la commission de sélection et admis à présenter une offre pour l'aménagement de la ZAC Peire Fioc.
2. D'informer les candidats non retenus du rejet de leur candidature, compte tenu de la conformité et de la complétude des dossiers administratifs remis par les quatre équipes candidates retenues.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

